

Procès verbal de la séance du 20 février 2009

L'an deux mil neuf, le vingt février à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BERAUX, Maire.

Etaient Présents : Mesdames MOUROT E, MICHON B, RIBOULOT MC, REBMANN V, SCELLIER P et Messieurs BERAUX JC, DOUCET JM, DRAPIER J, FEDERSPIEL D, ESTANQUEIRO Bruno, REGNAULD G, GUICHARD E, VERNEAU R, VANHAELEWYN E.

Absente excusée : Madame JIMENEZ ORTIZ C.

Monsieur DRAPIER Jérôme a été élu secrétaire.

OUVERTURE D'UNE SURFACE DE VENTE

Les responsables des groupes CASINO et PROXI tous deux en concurrence pour la gérance de la superette qui sera installée prochainement dans la commune, ont été invités à présenter leur projet de magasin.

Seul le Groupe PROXI s'est présenté. Monsieur DOLLE serait l'investisseur sur le site, il est responsable du magasin de Charly-sur-Marne depuis 3 ans. La superette aura une amplitude horaire très large, avec un seul jour de fermeture. D'autre part, plusieurs services à la personne seront proposés tels que la livraison à domicile, un relais colis etc.

Le coût de l'aménagement représente un investissement de 70 000 € à la charge de Monsieur DOLLE qui prévoit également la création d'un emploi.

Concernant le loyer, Monsieur DOLLE propose 650 € minimum avec 2% supplémentaires en décembre sur les bénéfices. Monsieur DOLLE s'engage également à faire un point sur la rentabilité de sa société tous les six mois avec le Conseil Municipal.

Le conseil Municipal **décide** de réfléchir et d'attendre la proposition du groupe VIVAL avant de prendre une décision définitive qui sera prise avant le mois de mai.

MEME SEANCE

ACHAT D'UN VEHICULE

Le véhicule FIORINO des agents techniques devrait subir de nombreuses réparations et le coût de remise en conformité est très supérieur à la valeur vénale. Il est donc nécessaire de procéder à son changement. Après concertation il apparaît qu'un camion benne serait plus utile aux agents.

Le Maire fait par de deux propositions :

- Un sprinter benne de marque MERCEDES vendu 15 500 € HT.
- Un camion benne simple cabine de marque Renault vendu 17 000 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **décide** d'opter pour l'achat du camion benne MERCEDES, d'inscrire la dépense en section d'investissement au budget 2009, charge le Maire d'effectuer les démarches d'achat de carte grise, d'immatriculation et d'assurance.

MEME SEANCE

FORMATION SECOURISME ET ACHAT D'UN DEFIBRILATEUR

1. Le Maire souhaite que tout le personnel communal soit formé aux gestes de premiers secours Après avoir étudié plusieurs propositions il apparaît que celle de la société SEMAFORE est la plus avantageuse : 1100 € pour 2 jours pour un groupe de 10 personnes.

Considérant que cette formation est nécessaire pour le personnel qui est régulièrement en contact avec la population, le conseil municipal après en avoir délibéré, **décide** que le personnel communal participera à cette formation à hauteur d'un groupe pour un montant global de 1100 € TTC.

2. Le Maire souhaiterait également que la commune soit équipée d'un défibrillateur et fait part de la proposition de SPLC Incendie :

- Défibrillateur semi-Automatique vendu 1973.40 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** d'acheter un défibrillateur à la société SPLC Incendie pour un montant de 1973.40 € TTC et d'inscrire la dépense en section d'investissement au budget 2009.

MEME SEANCE

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le Maire avise le conseil municipal de la possibilité que La Poste devienne communale dans le courant de l'année 2009.

En effet, Christine DURAND, Chef d'établissement de La Poste a informé le Maire qu'à court terme le bureau de poste de Chézy n'ouvrirait plus que 9 heures par semaine au lieu de 15 heures et qu'à long terme le bureau fermerait peut-être ses portes définitivement.

Afin d'éviter cette fermeture, La Poste nous propose de signer une convention, dans laquelle la commune s'engage à ouvrir le bureau pour une durée de 15 heures hebdomadaires et de créer un emploi. En contrepartie la poste s'engage à verser à la commune une indemnité compensatrice suivant la grille tarifaire.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide** que le bureau de poste devienne communal, charge le Maire de signer la convention avec La poste, de recruter un agent pour une durée de 15 heures, et d'organiser la mise en place du bureau.

MEME SEANCE

DENOMINATION D'UNE RUE

Le Maire informe le conseil municipal qu'une rue au bas de la place perpendiculaire à la place du Lieutenant Lehoucq et l'avenue du Général Leclerc, n'a pas de nom. L'association « Si Chézy m'était conté » a été consultée et sur sa proposition, le Conseil Municipal **décide** de nommer cette rue : **RUE DES COURONNES** et charge le Maire de faire les démarches nécessaire auprès du cadastre.

MEME SEANCE

LOCATION DU CENTRE FIEVET

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'une habitante de Chézy sur Marne qui souhaite louer le Centre Fiévet et la dépendance (cuisine, toilettes). Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Autorise la location du Centre Fiévet selon les tarifs suivants :

- Pour une réception: 200 € uniquement pour les habitants de la commune.

MEME SEANCE

DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil d'un courrier de Monsieur MONTAMBAUX domicilié 6 rue de Fossot et qui sollicite la possibilité d'acheter une parcelle appartenant à la commune cadastrée AC 51 d'une superficie de 1 are 88 située au lieudit « La Croix Brodart ». Parcelle située en zone non constructible.

Le Maire charge la commission d'urbanisme de se rendre sur place et d'étudier la demande de Monsieur MONTAMBAUX.

MEME SEANCE

VERSEMENT DE LA FCTVA 2008 EN 2009

Le gouvernement propose de verser le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) dû au titre de 2008 dès 2009 au lieu de la verser en 2010, à condition d'augmenter les dépenses d'investissement d'un euro par rapport à 2008. Mesure prise dans le cadre de relance de l'économie nationale.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ; Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **décide** à l'unanimité que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement pour les exercices 2004,2005,2006 et 2007 soit 490 290€.

Décide d'inscrire au budget de la commune 2 000 000 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 408 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'état.

Autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'état la convention par laquelle la commune de Chézy sur Marne s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

MEME SEANCE

ATTRIBUTION MARCHE AMENAGEMENT AVENUE DU GENERAL LECLERC

La commission d'appel d'offre réunie le 16 février 2009 rend compte aux membres du conseil de l'ouverture des plis concernant l'aménagement de l'avenue du Général Leclerc. Après avoir étudié les différents critères de sélections et les notes attribuées à chaque entreprise, Le Conseil Municipal **décide** d'attribuer le marché à l'Entreprise CHOLLET et charge le Maire d'envoyer l'ordre de service.

MEME SEANCE

DGE AVENUE DU GENERAL LECLERC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **sollicite** de l'Etat pour l'Aménagement Paysager et la création de parkings avenue du Général Leclerc et rue Saint Fiacre une subvention au titre de la dotation globale d'équipement entre 30 % et 55 % du montant HT des travaux. L'estimation globale des travaux s'élève à 225 000 € H.

S'engage à prendre en charge le montant non subventionné.

Une demande de subvention sera adressée ultérieurement en sous-préfecture dès l'approbation du plan de financement du projet.

MEME SEANCE

Marché de maîtrise d'œuvre ARRIA INGIENERIE – Dossier d'avant-projet

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier d'avant-projet dressé par le Bureau d'études ARRIA-INGENIERIE de REIMS (51) concernant l'opération rappelée en objet, présentée en réunion publique le 30 janvier 2009 à la mairie de CHEZY SUR MARNE.

Monsieur le Maire indique que le montant des travaux, calculé aux conditions du jour, est estimé à 1 800 000 € HT soit 2 152 800,00 € TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'avant-projet de l'opération rappelée en objet et donne son accord pour la continuité de l'étude.

MEME SEANCE

Le Maire présente le projet de réhabilitation de l'immeuble communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de réhabilitation de l'immeuble communal
SOLLICITE une subvention dans le cadre du CDDL
S'ENGAGE à financer la part non couverte par les subventions

MEME SEANCE

INFORMATIONS DIVERSES

1. Le Maire informe les membres du conseil de l'évolution du dossier Le Clos du Guernouillat. Depuis le 31 janvier 2009, le bail est résilié. Monsieur FADAR ZAHOOR IQBAL du groupe FAHMA INTERNATIONAL MEHRAN, envisage la reprise du restaurant. Un rendez-vous avec Maître GRAVE lui-même et la municipalité est fixé le 6 mars 2009.
2. Les bénévoles de la bibliothèque souhaitent que les agents des services techniques leur installent des étagères pour un montant de 150 euros TTC. Le conseil Municipal accepte leur demande.
3. Le conseil municipal souhaite que les travaux de construction de 3 classes à l'école élémentaire Christian Chabrol pour un montant de 350 000 euros TTC soient inscrits au budget 2009.
4. Monsieur François BAUDOIN propose de ne pas augmenter ses tarifs pour la tonte du stade. Après avoir consulté d'autres entreprises, le Conseil Municipal décide de confier la tonte à l'Entreprise BAUDOIN pour l'année 2009.
5. Le Maire souhaite installer deux grilles ouvrantes sous les arches de la cour des pucelles. Une demande de devis a été faite auprès de Monsieur MATHIEU et de Monsieur CAILLEAU. N'ayant pas encore reçu de réponse de Monsieur MATHIEU, le dossier reste en attente.
6. Le Maire propose de remplacer la vieille barrière verte située près du bœuf, rue saint fiacre à l'identique de celle installée au pont près du pressoir, et décide de confier les travaux à l'EURL CAILLEAU.
7. Création d'un sas d'entrée au secrétariat afin de couper le vent : en attente de voir l'organisation de la poste communale.
8. La municipalité offrira le plat principal aux participants de LIRE ET DECOUVRIR le jour de la dictée : le samedi 14 mars 2008 pour environ 30 personnes.
9. L'association ACPG CATM change de président ; Monsieur Jean BERJOT remplace Roger BRUN.
10. A la demande des commerçants un arrêté de stationnement devra être institué dans la Grande Rue : limitation à 1h00 afin d'éviter les voitures ventouses.
11. Madame BERAT Elodie, Institutrice à Chézy sur Marne mais demeurant à BRASLES, pourra à compter de la rentrée 2009 mettre son enfant à l'Ecole maternelle de la commune.
12. Le Maire donne lecture d'un courrier par l'inspection académique de l'Aisne, à ce jour il n'y a aucune inquiétude quant à la fermeture d'une classe à Chézy pour la rentrée 2009.
13. Lecture d'un courrier adressé par Jean GRAVOT Architecte des Bâtiments de France concernant le financement des travaux de restauration des

voûtes du bas-côté Nord de l'Eglise et donne un avis favorable pour un avancement rapide.

14. Suite à la dégradation d'un candélabre route des Roches par un automobiliste, l'entreprise GTIE a établi un devis et notre assureur a procédé au remboursement du dommage subi, le montant du remboursement est de 1490,22 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte** le remboursement par la société d'assurance l'EQUITE pour un montant de 1490,22 €.

15. Le Conseil Général sous couvert de Monsieur Georges FOURRE alloue à l'école élémentaire une subvention de 3300 € pour l'organisation de la classe de neige 2009.

16. Le Maire donne lecture du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation effectué par l'USESA le 20 janvier 2009. Conclusion : l'eau est potable.

17. Le Maire de Saint-Quentin, Pierre ANDRE informe le conseil de son intention de ne pas voter le budget 2009 de VALOR' AISNE pour une question de mauvaise gestion.

18. L'association « touche pas à ma Picardie » demande au conseil municipal de signer la pétition contre le découpage et la fusion de la région Picardie. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

19. L'entreprise RTE – GET effectuera des travaux d'entretien de la végétation dans l'emprise de la ligne électrique Chézy-Nogentel au cours du 1^{er} semestre 2009.

20. L'essai lumière sur la façade de la Mairie aura lieu le vendredi 6 mars 2009 à partir de 19h00.

21. Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil d'un courrier de Monsieur Eric PLU qui sollicite la possibilité de l'achat d'une sente appartenant à la commune située au droit de son domicile. Le conseil municipal ne souhaite pas vendre cette sente en conformité avec ses engagements.

22. L'UNSS du Collège de Charly sur Marne sollicite une subvention auprès de la commune. Le conseil municipal décide de donner suite à cette demande. La subvention sera proposée à la commission des finances.

23. Remerciements divers pour les colis, les vœux et obsèques.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits par les membres présents.